



Bulletin Municipal d'Information AMPUS



Janvier 2011 — n° 9

Bonne Année 2011 !!!

Chers administrés,

L'année 2010 a été marquée par les pluies torrentielles du 15 juin. Ce dramatique évènement climatique restera inscrit dans la mémoire collective des habitants de notre territoire. Ce drame a déclenché un immense élan de solidarité régional et national. Il est réconfortant de voir que dans notre pays l'individualisme du quotidien laisse rapidement la place à la compassion et à la générosité lors de grandes catastrophes. Merci à tous ceux qui nous ont tendu la main durant ces moments de souffrance. La reconstruction a été très vite engagée et, à ce jour, tous les travaux communaux prévus ont été réalisés ou sont en cours d'exécution. Il s'agit en particulier de travaux de voirie et de remise en état des ouvrages d'art (ponts).

Il reste à effectuer la réfection du chemin de Collefrat par le génie routier du Conseil Général. Quant à la reconstruction du chemin des Lômes le long de la Nartuby et du pont de Rebouillon nous attendons les conclusions de l'expertise diligentée par l'Etat et le Conseil Général du Var pour prendre les décisions qui s'imposeront.

En 2011 nous allons remettre à l'ordre du jour les travaux prévus au budget primitif 2010 et que nous n'avons pas réalisés afin de consacrer l'essentiel de nos finances à la reconstruction des ouvrages détruits lors de la catastrophe du mois de juin.

Ces travaux concernent la création d'un tennis et la remise en état de l'ancien court, la réfection de l'allée des Mûriers à l'Eglisonne et la poursuite des études pour la construction d'une nouvelle école.

D'autre part, le projet de construction d'une déchèterie sur l'emplacement de l'ancienne décharge est en cours de finalisation. Dès que toutes les autorisations seront obtenues, la Communauté d'Agglomération Dracénoise réalisera cet ouvrage public que nous attendons avec impatience. Les travaux seront normalement achevés avant la fin de l'année 2011.

Enfin, la dernière phase du grand programme d'adduction d'eau potable des hameaux et des quartiers entrepris en 2006 sera mise en œuvre au quartier d'Aby.

Les tensions financières du Conseil Général du Var(*) nous conduisent à être très prudents en matière budgétaire car nos investissements dépendent avant tout des subventions qu'il nous accorde. Il faut s'attendre à une baisse importante du niveau des aides qui nous étaient octroyées jusqu'à présent.

Afin de vous préparer à l'arrivée de la Télévision Numérique Terrestre (TNT) je vous invite tous et toutes à lire la documentation ci-jointe. En effet le passage de l'analogique au numérique concerne tous les foyers et, afin de ne pas être privé de télévision au mois de mai 2011 (prévision), il vous faut dès à présent, en fonction de votre équipement, prendre les mesures qui s'imposent détaillées dans le document joint au bulletin.

En ce début d'année, j'ai une pensée particulière pour tous ceux qui souffrent et j'espère que cette nouvelle année leur apportera le rayon de soleil qui les comblera de bonheur.

A vous tous je vous souhaite une bonne et heureuse année 2011.

Avec tout mon dévouement.
Le Maire : Patrick VIGNAL

(*) Transferts de nouvelles charges telles que le RSA, les routes Nationales ou entre autres les personnels des collèges, baisse des revenus liés aux droits de mutation (moins 70 000 000€ en 2009) et conséquences de la catastrophe naturelle du mois de juin dont le coût est estimé à ce jour à environ 40 000 000€ pour le Conseil Général.

RÉSORPTION DES ZONES BLANCHES aDSL

La CAD s'est engagée dans une démarche d'élimination de la fracture numérique sur son territoire par, notamment, la résorption des zones blanches aDSL. Ainsi tous les habitants de la Dracénie pourront bénéficier de l'internet haut débit.

Afin d'atteindre cet objectif, une aide à l'installation d'antennes satellites est proposée aux foyers qui ne sont pas éligibles à l'aDSL.

Nous vous proposons ci-dessous le règlement d'intervention intercommunal pour l'installation d'une connexion individuelle au haut débit par satellite.

Pour vous inscrire à ce programme appelez M. GUIAVARC'H au 04 98 10 72 60.

Règlement d'intervention intercommunal pour l'installation d'une connexion individuelle au haut débit par satellite

Art. 1 : Objectif de l'aide :

L'objectif de ce dispositif est de compléter le programme de résorption des zones blanches ADSL de la Communauté d'Agglomération Dracénoise pour les secteurs non éligibles après le déploiement de la solution NRA-ZO par des solutions alternatives satellitaires individuelles pour offrir un débit de l'ordre de 2 Mb/s.

Art. 2 : Installations éligibles :

Sont éligibles les installations satellitaires individuelles dans un secteur non couvert par l'ADSL. Est considérée comme non couverte par l'ADSL une ligne dont le débit descendant est inférieur à 512Kb/s, après établissement éventuel sur ce secteur du projet NRA-ZO.

Art. 3 : Bénéficiaires :

Peuvent bénéficier de cette aide les particuliers (résidences principales et secondaires) et les entreprises des communes membres de la Communauté d'Agglomération Dracénoise.

Art. 4 : Investissements éligibles :

Sont pris en charge les équipements compatibles ou inclus dans le pack satellite proposé par les opérateurs pour se connecter à un débit d'environ 2 Mb/s. Les frais d'installation sont éligibles à l'exclusion du coût de l'abonnement au fournisseur d'accès.

Art. 5 : Montant de l'aide :

L'aide correspondra à la prise en charge du montant TTC des équipements et des prestations prévus à l'article 4 dans la limite de 600 € maximum.

Art. 6 : Modalités d'octroi de l'aide :

La demande de subvention sera adressée au Président de la Communauté d'Agglomération Dracénoise et comportera les pièces suivantes :

- Une demande de subvention comprenant les coordonnées du demandeur et l'adresse précise du lieu d'implantation,
- Un justificatif de domicile,
- Une copie de la facture signée par l'installateur ou le fournisseur comportant l'adresse détaillée du site et les coordonnées complètes de l'acheteur,
- Un Relevé d'Identité Bancaire original.

Art. 7 : Paiement de l'aide :

L'aide sera versée à l'acheteur du kit satellite en une seule fois au vu des documents mentionnés à l'article 6 par décision du Président de la Communauté d'Agglomération Dracénoise.

*aDSL : asymmetric Digital Subscriber Line, littéralement « ligne d'abonné numérique à débit asymétrique ». Cette technologie permet d'atteindre, sur des lignes traditionnelles en cuivre, des hauts débits de transmission de données.

PETIT RAPPEL : EMPLOI DU FEU

Emploi du feu : Attention du 1^{er} février au 31 mars : autorisation de brûler sous certaines conditions avec déclaration préalable en Mairie. (Arrêté préfectoral du 05/04/2004)

RÈGLEMENTATION DE L'EMPLOI DU FEU DANS LE DÉPARTEMENT DU VAR
Arrêté préfectoral du 5 avril 2004 (extrait)

DISPOSITIONS GÉNÉRALES (applicables à tous)	Jeter des objets en ignition	INTERDIT					
	Fumer	TOLÉRÉ			INTERDIT		TOLÉRÉ
		1/01 31/01	1/02 31/03	1/04 31/05	1/06	30/09 1/10 31/12	Les jours de vent de plus de 40 km/h
DISPOSITIONS APPLICABLES AUX PROPRIÉTAIRES ET AVANTS DROIT	Inciner des végétaux coupés ou des petits végétaux sur pied	POSSIBLE*	SOUS DÉCLARATION en mairie (imprimé n°1)	POSSIBLE*	INTERDIT sauf si dérogation préfectorale (3 semaines au moins avant date prévue sur imprimé n°4)		INTERDIT 40 Km/h
	Allumer des feux de cuisson ou d'artifice, Ecobuer (pour les horticulteurs)	POSSIBLE*	POSSIBLE*	POSSIBLE*	INTERDIT sauf si autorisation du maire (10 jours au moins avant date prévue sur imprimés n°2 ou n°3)		
DISPOSITIONS APPLICABLES AU PUBLIC	Mêmes terrains	INTERDIT					

* Déclarations, autorisations ou dérogations doivent pouvoir être présentées à toute réquisition
 * Le respect de cette réglementation ne dégage en aucune manière la responsabilité civile de l'auteur
 * Le non respect de cette réglementation est sanctionné par une contravention de 135 € minimum (art. R 322-5 du code forestier)

sous réserve de respecter les consignes de sécurité suivantes :
 vent inférieur à 40 km/h, pas de foyer sous les arbres, bande de sécurité de 5 m débroussaillée et ratissée autour des foyers, surveillance permanente avec moyens permettant le contrôle et l'extinction à tout moment, extinction totale par noyage en fin d'opération, s'assurer de l'extinction complète en partant

informations complémentaires et imprimés sur le site internet www.odig-var.org

REPAS DES ANCIENS

Comme chaque année, le « Repas des Anciens » est offert à tous les Ampusiens de plus de 60 ans ainsi qu'à leurs conjoints (même de moins de 60 ans) en résidence principale à Ampus depuis plus de 6 mois à condition de s'être fait préalablement inscrire en Mairie.

Il aura lieu le **Dimanche 23 Janvier 2010** à midi à la salle polyvalente.



RÉUNION DES ASSOCIATIONS

Réunion des associations le mardi 25 janvier 2011 à 18h00 en Mairie pour élaborer le programme des animations 2011. Les associations qui souhaitent bénéficier de subvention pourront déposer leur dossier de demande lors de cette réunion.

DÉPLACEMENT INFIRMIÈRE KINÉSITHÉRAPEUTE

Suite au départ du médecin qui exerçait à l'ancienne école, rue Neuve, et à l'aménagement d'un appartement au dernier étage de cet immeuble, le cabinet de Mme Bono, infirmière, est déplacé au premier étage afin de faciliter l'accès des patients.

Le kinésithérapeute qui exerçait à Ampus a pris sa retraite et il n'est pour l'instant pas remplacé.

MARCHÉ DE NOËL

Le marché de Noël a eu lieu le samedi 11 décembre 2010. Organisé par la commission municipale culture, la récré du mardi, le club Léo Lagrange, le comité des fêtes, le bar "chez Fanfan", des bénévoles et avec la venue d'artisans, cette deuxième édition a connu un beau succès. Le beau temps était de la partie et de nombreux stands permettaient de faire ses emplettes de Noël en cadeaux, friandises et même en truffes, des vraies ! Vers 11h les enfants qui commençaient à décorer le grand sapin ont eu la surprise de voir papa Noël se joindre à eux pour poser guirlandes et boules mais aussi leur distribuer, dans la joie, des sucreries sous forme de surprises. Pendant ce temps un vin chaud réconfortant préparé par Fanfan et accompagné de délicieuses ganses ravissait les gourmets. Tous les organisateurs et bénévoles méritent un grand coup de chapeau pour le plaisir qu'a procuré cette belle matinée de festivité.



ACCUEIL DE LOISIRS - AVRIL 2011

Pour la quatrième année, la commune souhaite organiser en partenariat avec la Fédération des Œuvres Laïques du Var un accueil de loisirs éducatifs pour les enfants âgés de 3 à 13 ans. Le centre, situé dans les bâtiments scolaires, sera ouvert cette année, en plus de la saison estivale, la semaine du 18 au 22 avril 2011 à la condition que 15 enfants (minimum) soient inscrits.

Les parents qui souhaitent que leurs enfants bénéficient de l'ouverture du centre du 18 au 22 avril 2011 doivent se préinscrire en Mairie entre le 17 janvier et le 28 février 2011.

ÉTUDE DE FAISABILITÉ DE LA MICRO-CRÈCHE

Afin de recevoir les agréments nécessaires à la création d'une micro-crèche, une étude de faisabilité nous est demandée par la Caisse d'allocation familiale et les services de la petite enfance du Conseil Général. Ainsi, l'évaluation du besoin doit être exprimée.

Pour ce faire, il est demandé aux familles concernées par la création d'une micro crèche, de bien vouloir remplir le document ci-joint afin que nous puissions apprécier au mieux les besoins de la commune en matière de service à la petite enfance. Une micro-crèche accueille les enfants âgés de 3 mois à 3 ans.

Le document renseigné devra être retourné à l'accueil de la Mairie avant le 28 février 2011.

ETAT CIVIL

Naissances : Jùlia SPATAZZA, le 14 octobre 2010 à Draguignan - de Alexandre SPATAZZA et Vicky HANIKENNE
Lou-Anne FUCHS, le 1^{er} novembre 2010 à Draguignan - de Jérôme FUCHS et Corinne FLIS

Décès : André DUCASSE le 18 septembre 2010 à Draguignan
Renée GLANDUS épouse WIART le 21 septembre 2010 à Draguignan
Nicolas TAMBONE le 6 décembre 2010 à Gonesse (Val d'Oise)